

Propositions d'amendement

Version 1

Le 30 mai 2014, 16 heures 30/amr

Rapport de gestion et comptes annuels de l'exercice 2013 du canton de Berne

Commission des finances, Stucki,
Berne

La Commission des finances propose que les gains comptables et les amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier des années 2012 et 2013 ne soient pas pris en compte pour l'application du frein à l'endettement. Par conséquent, un découvert de 225 millions de francs doit être compensé pour l'année 2012, dont 125 millions de francs peuvent être résorbés avec l'excédent des comptes 2013. Il restera donc 100 millions de francs qui devront être résorbés entre 2014 et 2017.

PS, Burkhalter

Les gains comptables et les amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier de l'année 2012 ne sont pas pris en compte pour l'application du frein à l'endettement.

PEV, Löffel

Ne pas classer la motion 104-2010 « Mise en place d'une division cellulaire de dégrisement ».